



États financiers - Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

Commission de la fonction publique du Canada



Also available in English under the title: *Financial Statements - For the year ended March 31, 2023*

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de la Commission de la fonction publique du Canada.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Commission de la fonction publique du Canada
22, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M7

Courriel : cfp.infocom.psc@cfp-psc.gc.ca

Site Web de l'éditeur : <https://www.canada.ca/fr/commission-fonction-publique.html>

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le président de la Commission de la fonction publique du Canada, 2023

No de cat. SC1-21F-PDF (fichier PDF, français)
ISSN 3110-9470

No de cat. SC1-21E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISSN 3110-9462

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La Commission de la fonction publique (CFP) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2023 et de tous les renseignements qui y figurent. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CFP. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement de la CFP concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à garantir l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés, en veillant à leur formation et perfectionnement, en prenant des dispositions pour garantir une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les employés de la CFP sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de contrôle interne des rapports financiers.

Le système de contrôle interne des rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les

risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de contrôle interne de rapports financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2023 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère du système de contrôle interne de la CFP sont examinés par le personnel de la direction de la vérification interne, qui procède à des vérifications périodiques des différents secteurs d'activités de la CFP, et par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers à l'administrateur général de la CFP.

Les états financiers de la Commission de la fonction publique du Canada n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Stan Lee

Président par intérim

Farhat Khan, CPA

Dirigeante principale des finances

Gatineau, Canada

Le 15 septembre 2023

État de la situation financière (non audité) au 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

-	2023	2022
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	12 240 \$	9 398 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	5 238	5 265
Avantages sociaux futurs (note 5)	2 099	2 188
Total des passifs	19 577	16 851
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	8 052	5 230
Débiteurs et avances (note 6)	4 298	5 601
Total des actifs financiers	12 350	10 831
Dette nette ministérielle	7 227	6 020
Actifs non financiers		

-	2023	2022
Immobilisations corporelles (note 7)	7 769	8 960
Total des actifs non financiers	7 769	8 960
Situation financière nette ministérielle	542 \$	2 940 \$
Obligations contractuelles (note 8) Passif éventuel (note 9) Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

Stan Lee

Président par intérim

Farhat Khan, CPA

Dirigeante principale des finances

Gatineau, Canada

Le 15 septembre 2023

État des résultats et de la situation financière
nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (en
milliers de dollars)

-	2023 Résultats prévus	2023	2022
Charges			
Impartialité et embauche dans la fonction publique	88 969 \$	85 122 \$	76 292 \$
Services internes	41 050	46 884	38 277
Total des charges	130 019	132 006	114 569
Revenus			
Droits ne découlant pas de l'application d'un règlement	14 252	9 697	8 836
Revenus divers	1 192	1 900	1 376
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 178)	(1 895)	(1 372)
Total des revenus	14 266	9 702	8 840

-	2023 Résultats prévus	2023	2022
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	115 753	122 304	105 729
Financement du gouvernement et transferts	-	-	-
Encaisse nette fournie par le gouvernement	-	94 051	85 970
Variations des montants à recevoir du Trésor	-	2 822	896
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	-	23 041	22 363
Transfert d'actifs à d'autres ministères	-	(8)	(193)
Coût de fonctionnement	-	2 398	(3 307)

-	2023 Résultats prévus	2023	2022
net après le financement du gouvernement et les transferts			
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	-	2 940	(367)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	-	542 \$	2 940 \$
Information sectorielle (note 11) Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.			

État de la variation de la dette nette
ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (en
milliers de dollars)

-	2023	2022
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	2 398 \$	(3 307) \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	596	1 063
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 787)	(666)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	-	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(1 191)	397

-	2023	2022
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	1 207	(2 910)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	6 020	8 930
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	7 227 \$	6 020 \$
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

État des flux de trésorerie (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

-	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	122 304	105 729\$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 787)	(666)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(23 041)	(22 363)
Transfert d'actifs à d'autres ministères	8	193
Variations de l'état de la situation financière		
Diminution (augmentation) des débiteurs et avances	(1 303)	1 349

-	2023	2022
Augmentation (diminution) des créiteurs et charges à payer	(2 842)	(1 160)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	27	1 368
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	89	457
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	93 455	84 907
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	596	1 063
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	596	1 063
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	94 051\$	85 970 \$
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers		

Notes aux états financiers (non auditées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

1. Mandat et objectifs

La Commission de la fonction publique du Canada (CFP) a été établie en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et figure aux annexes 1.1 et IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La CFP promeut et maintient une fonction publique fédérale non partisane, représentative de la diversité canadienne et fondée sur le mérite, qui contribue à obtenir des résultats pour toute la population canadienne.

Grâce à des orientations stratégiques, la CFP aide les ministères et organismes à embaucher des personnes qualifiées à l'intérieur et à l'extérieur de la fonction publique, en contribuant à établir un effectif qui reflète la diversité canadienne. Elle offre des programmes de recrutement et des services d'évaluation qui appuient les priorités de recrutement stratégique du gouvernement du Canada et le renouvellement de la fonction publique, en mettant à profit des outils modernes afin de réduire les obstacles à l'accès aux emplois dans la fonction publique du Canada pour la population canadienne.

La CFP surveille les activités d'embauche à la fonction publique, en veillant à l'intégrité du processus d'embauche. Elle offre aux employés des orientations concernant leurs responsabilités et leurs droits légaux en matière d'activités politiques et elle rend des décisions sur les candidatures politiques. La CFP s'assure que le droit des fonctionnaires de participer à des activités politiques est respecté, tout en protégeant l'impartialité politique de la fonction publique.

Les **services internes** désignent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes désignent les activités et les ressources des 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes de l'organisation. Les 10 catégories de services sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des

technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a. Autorisations parlementaires

La CFP est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la CFP ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les 2 méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2022-2023. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2022-2023.

b. Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CFP fonctionne au moyen des fonds du Trésor, qui sont administrés par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CFP est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CFP sont prélevés sur les fonds du Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c. Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CFP a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d. Revenus

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne un contrôle comptable, il ne dispose d'aucun pouvoir concernant l'affectation des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont réputés avoir été gagnés au nom du gouvernement du Canada, et sont alors comptabilisés comme une diminution des revenus bruts.

e. Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, services de technologie de l'information, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

f. Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CFP au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées, et représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité de la CFP relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii. Indemnités de départ

L'accumulation des indemnités de départ pour les employés partant volontairement a cessé pour les groupes d'employés admissibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payés selon la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour, ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g. Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au moindre coût et à la valeur nette de réalisation. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs et des prêts à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

h. Passif éventuel

Le passif éventuel représente les obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

i. Immobilisations corporelles

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la [note 7](#). Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives, dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Lorsque le projet est achevé, les sommes relatives aux actifs en cours de développement sont virées à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée, et sont alors amorties.

j. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les principaux éléments pour

lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

La CFP reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la CFP pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés (en milliers de dollars)

-	2023	2022
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	122 304 \$	105 729 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :	-	-

-	2023	2022
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(23 041)	(22 363)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 787)	(666)
Revenus divers	11	5
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	89	457
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et des congés compensatoires	27	1 368
Remboursement de dépenses de programmes	(77)	37
Autres	201	99
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(24 577)	(21 063)

-	2023	2022
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	596	1 063
Trop-payés de salaire	526	308
Avances aux employés	25	13
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	1 147	1 384
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	98 874 \$	86 050 \$

b) Autorisations fournies et utilisées (en milliers de dollars)

-	2023	2022
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	88 962 \$	85 218 \$
Montants législatifs	11 892	10 332
Total des autorisations fournies	100 854	95 550
Périmés : Fonctionnement	(1 980)	(9 500)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	98 874\$	86 050 \$

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer de la CFP :

(en milliers de dollars)

-	2023	2022
Comptes créditeurs - Autres ministères et organismes gouvernementaux	1 912 \$	387 \$
Comptes créditeurs – Parties externes	9 814	8 297
Total des créditeurs	11 726	8 684
Charges à payer	514	714
Total des créditeurs et charges à payer	12 240 \$	9 398 \$

5. Avantages sociaux futurs

a. Prestations de retraite

les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des 5 meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la

mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en 2 groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2022-2023 s'élève à 7 765 000\$ (6 980 000 en 2021-2022). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,01 fois en 2021-2022) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2021-2022) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CFP relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b. Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de service et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Cependant, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les employés partant volontairement a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent, ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2023, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)

-	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	2 188 \$	2 645 \$
Charge pour l'exercice	81	(92)

-	2023	2022
Prestations versées pendant l'exercice	(170)	(365)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	2 099	2 188 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la CFP :

(en milliers de dollars)

-	2023	2022
Débiteurs – Autres ministères et organismes	1 307 \$	2 583 \$
Débiteurs – Parties externes	2 769	2 813
Avances aux employés	222	205
Débiteurs nets	4 298 \$	5 601 \$

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel de bureau	3 à 15 ans
Matériel et infrastructures informatiques	4 à 5 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Véhicules	6 ans
Améliorations locatives	10 ans
Biens en construction	Lorsque mis en service, selon la catégorie de biens

(en milliers de dollars)

-	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations (1)	Autre Transactions (2)	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations (1)	Autre Transactions (2)	Solde de clôture	2023	2022
Matériel de bureau	45	–	–	–	45	45	–	–	–	45	-	-
Logiciels	32 020	–	–	7 203	39 223	30 814	1 723	–	–	32 537	6 686	1 206
Mobilier et agencements	28	–	–	–	28	18	2	–	–	20	8	10
Véhicules	24	–	–	–	24	20	–	–	–	20	4	4

-	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
Améliorations locatives (AL)	793	–	–	–	793	364	62	–	–	426	367	429
Actifs en développement (AED) - logiciels	7 189	596	–	(7 203)	582	–	–	–	–	–	582	7 189
AED – AL	122	–	–	–	122	–	–	–	–	–	122	122
Total	40 221	596	–	–	40 817	31 261	1 787	–	–	33 048	7 769	8 960



8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la CFP peuvent donner lieu à des contrats et des obligations pluriannuelles en vertu desquels la CFP sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)

-	2024	2025	2026	2027	2028 et exercices ultérieurs	Total
Marchés de services	314 \$	14 \$	-	-	-	328 \$

9. Passif éventuel

Un passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs qui échappent au contrôle exercé par le gouvernement.

La CFP divulgue une réclamation pour laquelle le dénouement est déterminable et pour laquelle le montant n'est pas estimable, n'a pas été comptabilisé au 31 mars 2023.

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CFP est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlées en tout ou en partie, par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

La CFP conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CFP a reçu gratuitement des services de certaines organismes de services communs relatifs aux locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, services juridiques, indemnisation des accidentés du travail et services de technologie de l'information. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette :

(en milliers de dollars)

-	2023	2022
Installations	9 830	9 535 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	7 278	6 772
Services de technologie de l'information	5 211	5 352
Services juridiques	716	698
Indemnisation des accidentés du travail	6	6
Total	23 041 \$	22 363 \$

Le gouvernement a centralisé certaines activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par

29 – États financiers - Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes (en milliers de dollars)

-	2023	2022
Charges	24 685 \$	17 913 \$
Revenus	9 623 \$	8 820 \$

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits à la section (a).

Les dépenses décrites en (b) incluent d'autres services de technologie de l'information et des services juridiques spécifiques aux besoins de la CFP et sont reçus avec charge auprès d'organismes de services communs. Les coûts de ces services ont été comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la CFP.

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur le cadre ministériel des résultats de la CFP. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la Note 2 – Sommaire des principales conventions comptables.

Les revenus tirés des services d'évaluation et de counseling proviennent de la prestation de produits et services élaborés par la CFP, afin d'appuyer les gestionnaires du secteur public au chapitre de la sélection et du perfectionnement d'un effectif compétent. Ces produits et services sont actuellement offerts par le Centre de psychologie du personnel et les 5 bureaux régionaux. La CFP a l'autorisation de dépenser ces revenus pour contrebalancer les dépenses engendrées au cours du même exercice pour la prestation de produits et services d'évaluation et de counseling.

Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés au regard des responsabilités essentielles ministérielles et des programmes qui s'y rapportent, selon

les principales dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)

-	Impartialité et embauche dans la fonction publique	Services internes	2023 Total	2022 Total
Charges	-	-	-	-
Salaires et avantages sociaux	67 292 \$	33 907\$	101 199\$	88 375 \$
Services professionnels et spéciaux	7 886	7 295	15 181	12 674
Locaux	6 337	3 492	9 829	9 536
Transports et télécommunications	72	78	150	57
Amortissement des immobilisations corporelles	10	1 776	1 786	666
Informatique, matériel de bureau, mobilier et installations	584	1 411	1 995	1 213
Entretien et réparation	-	94	94	35
Location	504	780	1 284	1 473
Services d'impression et de publication	66	171	237	356

-	Impartialité et embauche dans la fonction publique	Services internes	2023 Total	2022 Total
Services publics, fournitures, approvisionnement et autres paiements	2 371	(2 120)	251	184
Total - Charges	85 122	46 884	132 006	114 569
Services d'évaluation et de counseling	9 697	-	9 697	8 836
Revenus divers	1 900	-	1 900	1 376
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 895)	-	(1 895)	(1 372)
Total – Revenus	9 702	-	9 702	8 840
Coût net des activités poursuivies	75 420 \$	46 884 \$	122 304 \$	105 729 \$